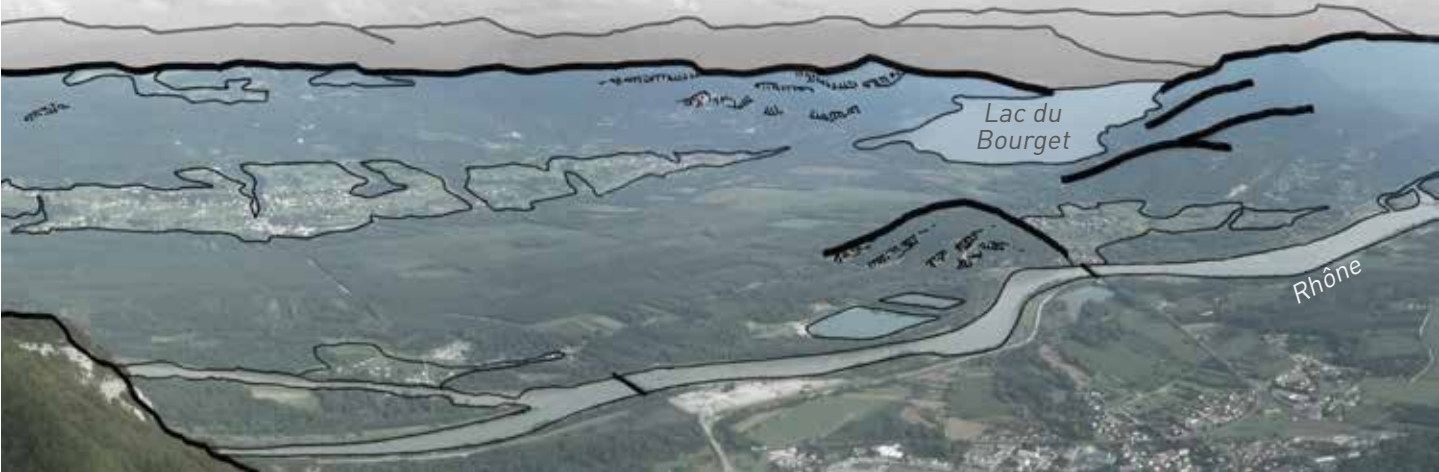
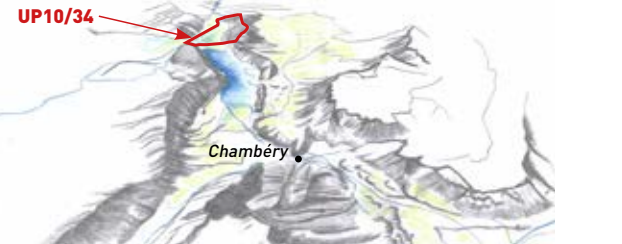


À PREMIÈRE VUE

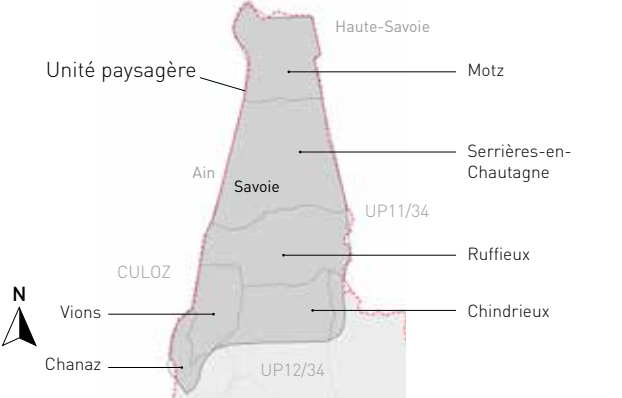


Bordée par le Rhône et la Montagne du Gros Foug, la Chautagne forme une enclave au nord du lac du Bourget. Le fleuve et les gorges du Fier délimitent ce territoire des départements voisins : l'Ain et la Haute-Savoie. Le Rhône forme une colonne vertébrale où les portions canalisées pour la production d'énergie hydraulique côtoient celles où l'eau peut divaguer librement et ainsi former des milieux végétalisés d'un grand intérêt écologique. Au pied du Grand Colombier et ponctués de petits monts arrondis nommés « mollards », la Chautagne offre des paysages ruraux, dominés par la vigne et l'eau sous toutes ses formes : le lac du Bourget, les marais, le fleuve, les canaux, etc.

CONTEXTE PAYSAGER



Source : Atlas paysages de la Savoie - EP Cluse Chambéry & Écrin Lac Bourget DDT 73.



Repères paysagers

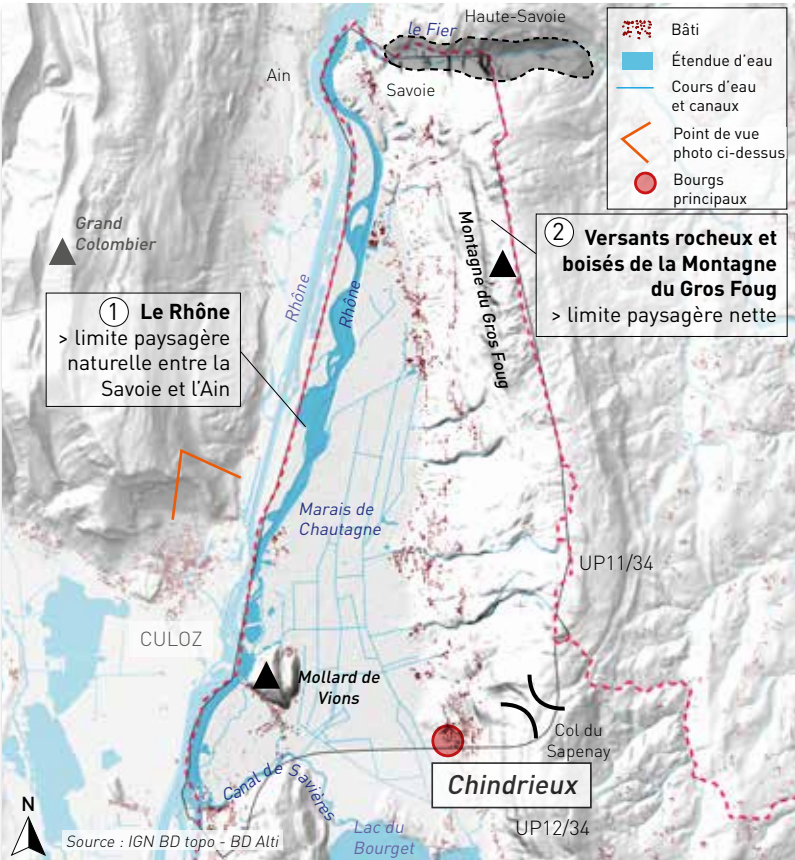
--- Limite Département

--- Limite de l'unité

▲ Reliefs et sommets structurants

⌋ Cols aménagés (passage et basculement)

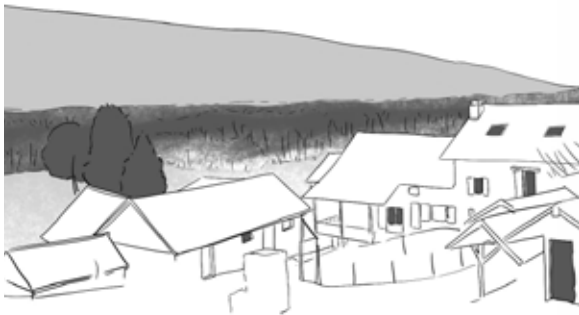
⬭ Gorges (Val du Fier)



STRUCTURES PAYSAGÈRES, COMPOSANTES ET REPÈRES



STRUCTURES PAYSAGÈRES

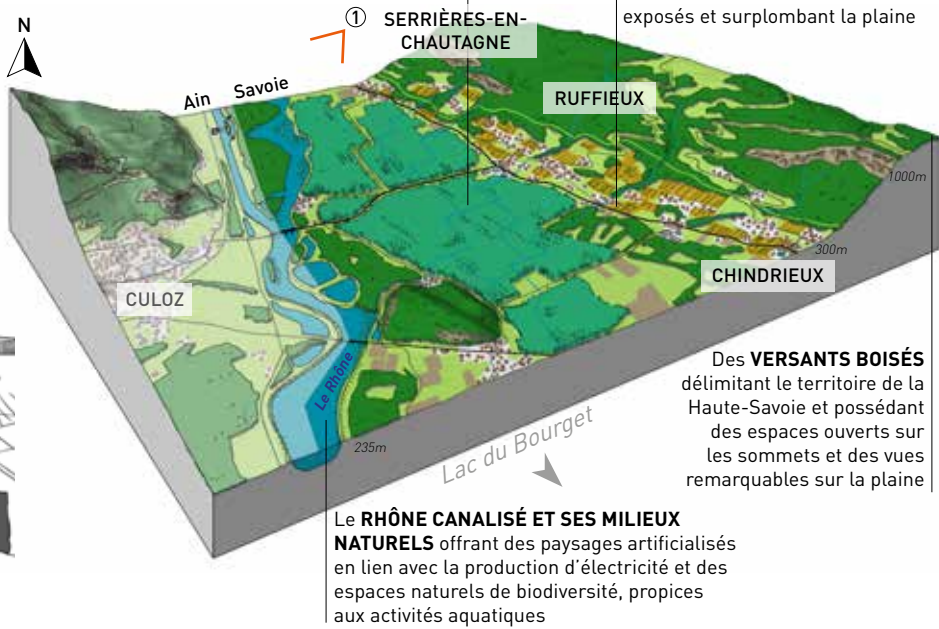


Village accroché dans la pente.

Une **PLAINE MARÉCAGEUSE ET PLANTÉE**
Des marais, des zones humides et des plantations de peupliers traversées par des axes routiers de connexion entre les deux rives et un réseau de voies douces

Des PLAINES ET DES COTEAUX VITICOLES HABITÉS

Des villages implantés dans la plaine et au pied des pentes, le long de la D 991, qui s'étendent dans les coteaux viticoles bien exposés et surplombant la plaine



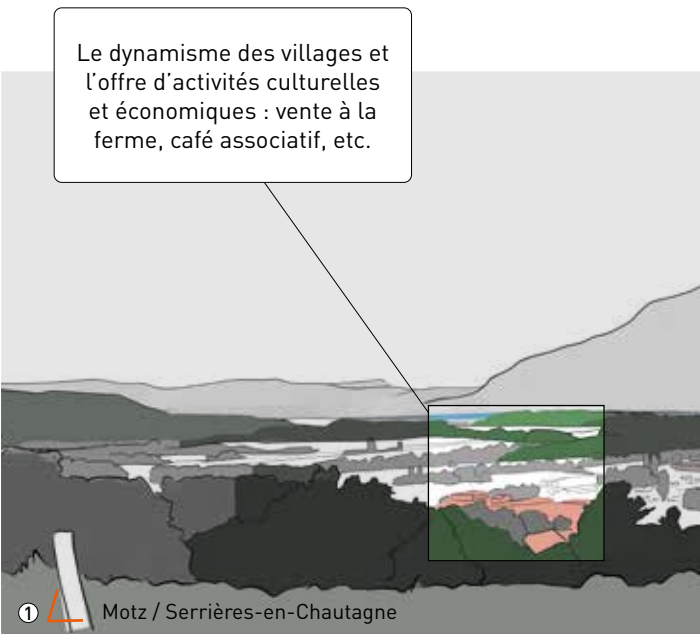
ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES



Urbanisation des coteaux, installation d'activités économiques le long de la D991 et reboisement du marais de Chautagne

- Bâti existant en 1960
- Bâti apparu depuis 1960
- Bâti d'activité apparu depuis 1960
- Boisements
- Peupleraies

ENJEUX PAYSAGERS

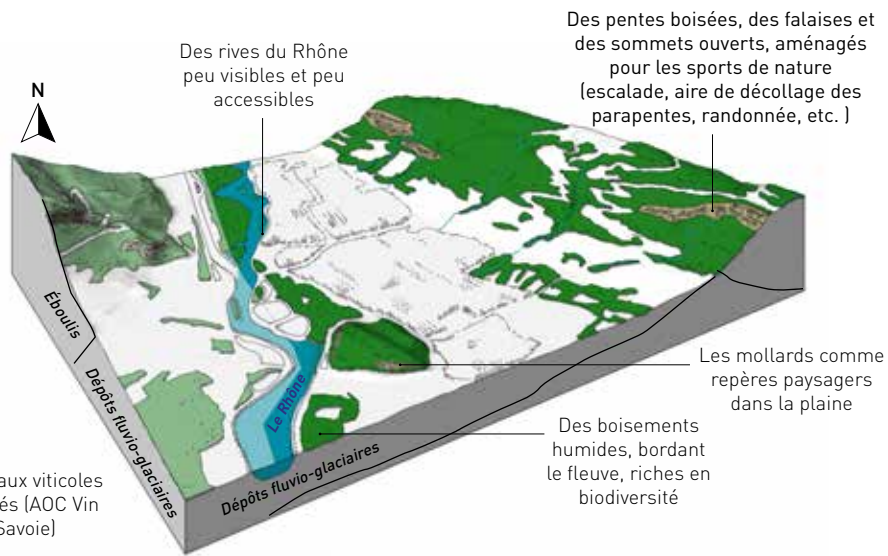


COMPOSANTES NATURELLES

Falaises et rochers

Boisements de feuillus et ripisylves sur les versants, forêts alluviales et marais dans la plaine

Étendues et cours d'eau



COMPOSANTES HUMAINES

Espaces ouverts, prairies et vergers ponctuels

Peupleraies

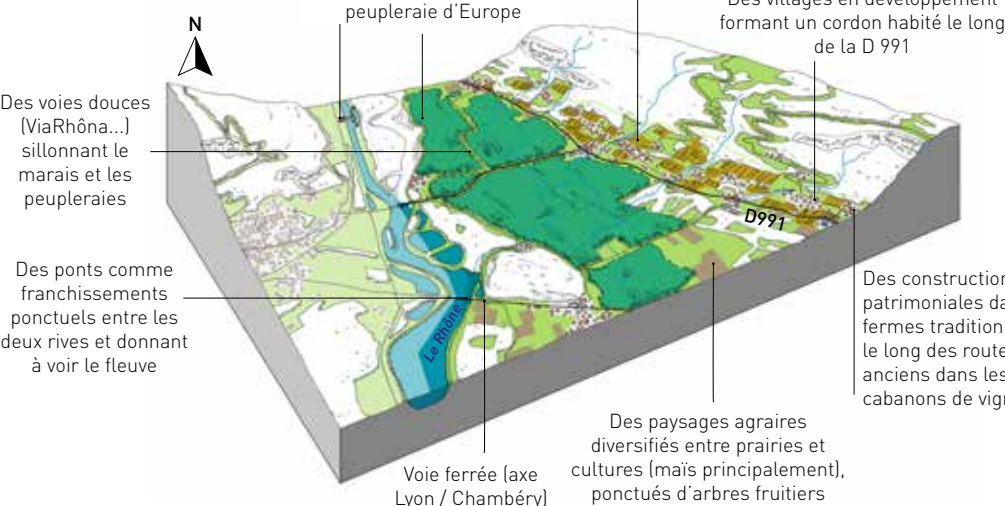
Cultures (céréales...)

Vigne

Cours d'eau artificialisés (portion du Rhône, canaux d'irrigation...)

Bâti

Routes principales

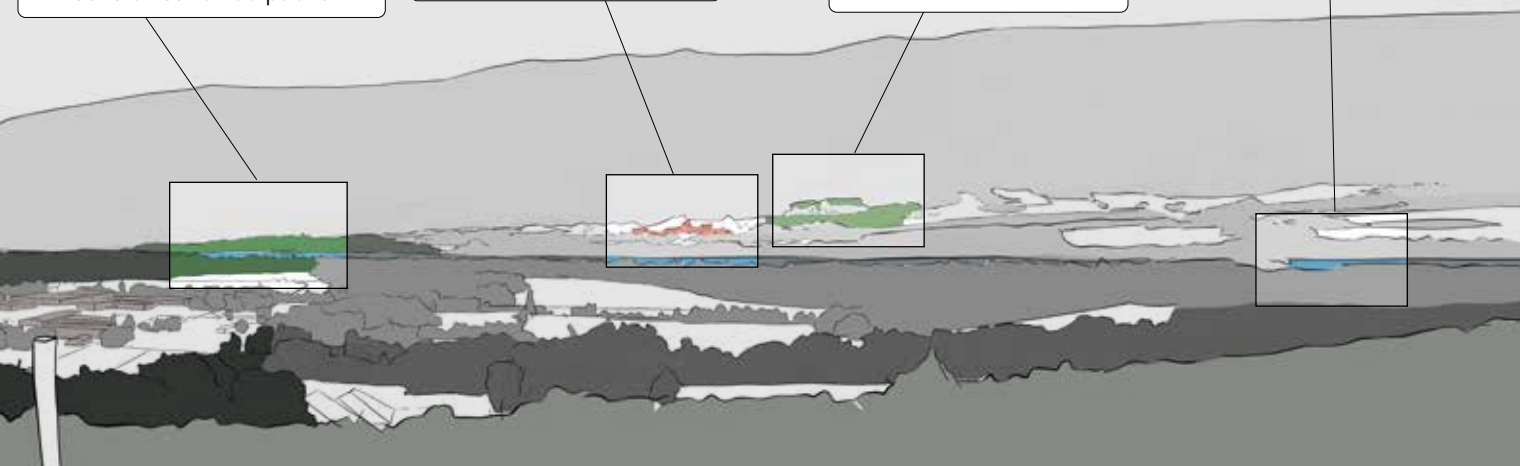


Les paysages naturels, rivulaires et forestiers (marais, zones humides, versants boisés) : préservation, gestion conflits d'usages et sensibilisation du public

Le patrimoine bâti local (vernaculaire et industriel), la qualité paysagère des entrées de bourgs / villages et les silhouettes bâties et leurs effets de covisibilité

L'ouverture des paysages et les pratiques agricoles autour des bourgs / hameaux. La préservation des vignes sur les coteaux

Les connexions douces et les continuités écologiques entre les rives du Rhône et les villages / hameaux



© Passeurs - Caroline Bellot

© Sandrine Rivière photographie

© Passeurs - Caroline Bellot

© Passeurs - Caroline Bellot

Le Rhône bordant le territoire, au pied du Grand Colombier.

Hébergements touristiques au bord du Rhône «le Village des oiseaux» à Motz, réalisés par l'Atelier Métis architectes et Ateam architectes

Des plans d'eau et des bases de loisirs à proximité des espaces urbains - Serrières-en-Chautagne

Développement des maisons individuelles, dans les pentes, en extension des espaces urbains

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Aux termes de la Convention européenne du paysage, les objectifs de qualité paysagère sont « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ».

(art. 1, Convention européenne du paysage).

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.

> Secteurs prioritaires

Sites inscrits
À préserver, s'appuyer sur la réglementation

LE RHÔNE CANALISÉ ET SES MILIEUX NATURELS

Valoriser la ressource et la qualité des étendues et des cours d'eau

- Poursuivre et intégrer les activités hydroélectriques dans les paysages pour la production d'énergie renouvelable

- Préserver les paysages structurés par l'eau : les abords du fleuve, lacs, zones humides, etc.

- Développer les voies douces le long du Rhône, les voies navigables et les activités nautiques

UNE PLAINE MARÉCAGEUSE ET PLANTÉE

Préserver les marais, tourbières et zones humides de la plaine en conciliant la production de bois

- Poursuivre les activités sylvicoles des peupleraies et anticiper les évolutions liées au changement climatique. Introduire de nouvelles essences plus résilientes

- Poursuivre les travaux de renaturation du marais et de restauration de son fonctionnement hydrologique (plantation d'espèces alluviales, création de mares, etc.) pour favoriser la biodiversité

Valoriser, aménager les routes balcons et les voies au cœur du Marais de Chautagne

DES PLAINES ET DES COTEAUX VITICOLES HABITÉS

Préserver les paysages ouverts et rouvrir les paysages fermés des coteaux

- Préserver l'activité viticole, pallier l'enrichissement

Préserver et valoriser la lisibilité de la structure urbaine locale et des caractéristiques architecturales locales

- Préserver les tissus urbains traditionnels denses et le patrimoine bâti, et traiter les transitions espaces urbanisés / espaces naturels et agricoles

- Identifier et préserver les « coupures vertes »

- Limiter la multiplication des nouvelles constructions, le long des routes et sur les piémonts, et des zones d'activités dans la plaine

- Poursuivre la dynamique de réhabilitation des maisons anciennes selon les caractéristiques architecturales locales

- Valoriser les silhouettes bâties

Requalifier les espaces publics

- Piétonisation, sécurisation, désimperméabilisation et végétalisation

Coupures paysagères

- Identifier, préserver et qualifier les « coupures vertes », assurant les équilibres écologiques (trame verte et bleue)

SPR de Chanaz (site patrimonial remarquable)
Préservation du patrimoine architectural et paysager du village, gestion de la fréquentation saisonnière touristique

Motz
S'assurer que les futurs projets d'aménagement sur la base de loisirs de Motz continueront à s'intégrer dans le paysage, ouverts sur le Rhône et en accord avec le site inscrit à proximité

Site inscrit « Pont sur le Fier et ses abords »

Site inscrit « Gorges dites du Val de Fier »

▲

Sommets structurants

⋈

Cols emblématiques

Limite départementale

Limite de l'unité

○

Édifices protégés au titre des monuments historiques

■

Carrières / gravières





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE